

- La mise en œuvre d'aides publiques systématiquement corrélées à la performance énergétique atteinte après travaux ;

Oui bien évidemment c'est une évidence nous avons d'ailleurs également fait une proposition en ce sens dans le cadre des accords programmatiques de la NUPES

- La création d'une obligation de résultats opposable aux professionnels de la rénovation énergétique.

Ça me semble aller dans le bon sens

-que les coûts spécifiques du traitement des pollutions d'origine agricole soient progressivement reportés sur les filières agricoles en application stricte du principe pollueur-payeur.

oui

-l'interdiction des publicités pour les aliments à destination des enfants ayant une valeur nutritionnelle classée D ou E par le Nutri-Score, aussi bien à la télévision que sur Internet.

Oui C'est urgent et indispensable, et cela doit être également régulièrement contrôlé

- L'instauration d'un conventionnement territorial des médecins : toute nouvelle installation dans un territoire où l'offre est surabondante ne doit pouvoir se faire qu'en secteur 1 (sans dépassements d'honoraires)

Effectivement il y a un vrai enjeu et votre piste semble a priori une très bonne idée pour endiguer ce problème. Cela me semble une fois de plus totalement dans l'esprit général de ce que nous préconisons au niveau de la NUPES

- La fermeture de l'accès au secteur 2 (à honoraires libres), à l'origine du développement incontrôlé des dépassements d'honoraires

Pourquoi pas vous avez raison il y a trop d'abus

-Que les associations agréées en santé soient représentées au sein des Conseils de vie sociale des EHPAD, afin de veiller au bien-être des résidents.

Oui bien sûr j'irai même plus loin les résidents aussi doivent y être mieux représentés et nous sommes même pour revenir sur la gestion de certains EHPAD où le secteur n'est envisagé que sous le point de vue du simple investissement lucratif laissant de côté l'aspect humain.

-la création d'un droit absolu à la tranquillité en limitant le démarchage téléphonique aux seuls consommateurs l'ayant préalablement accepté,

Oui bien sûr ce problème tous les détenteurs d'une ligne fixe y sont confrontés

-la création d'un droit opposable à un internet de qualité, basé à la fois sur la détermination par la loi et la réglementation de débits minimaux de qualité dont doivent bénéficier les consommateurs, et sur les réparations financières dont ils pourraient se prévaloir si ces débits ne sont pas atteints.

Pourquoi pas, nous avons également déjà des propositions dans ce sens

-la suppression du seuil minimal de revente à perte, en soulignant que seul l'encadrement des négociations commerciales entre industriels et agriculteurs est en mesure de permettre à ces derniers de vendre leurs productions à un prix réellement rémunérateur.

A voir, c'est un sujet technique qui implique de nombreux acteurs mais dans tous les cas notre philosophie générale consistera à rechercher la meilleure solution pour défendre les intérêts de nos concitoyens « consommateurs »